

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des TIC en Finlande

2017/2098(BUD) - 13/09/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 600 voix pour, 83 contre et 9 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande présentée par la Finlande – EGF/2017/002 FI/Microsoft 2).

Le Parlement a **approuvé la proposition de décision** visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **3.520.080 EUR** pour venir en aide à la Finlande confrontée à des licenciements dans le secteur des téléphones portables utilisant la technologie Microsoft.

Pour rappel, la demande d'obtention d'un concours financier du FEM a été présentée par la Finlande le 1^{er} février 2017 à la suite de **1.248 licenciements** intervenus chez Microsoft Mobile Oy et 11 fournisseurs et producteurs en aval en Finlande, dont les activités ont lieu dans le secteur économique relevant de la programmation, du conseil et autres activités informatiques.

Le Parlement a relevé les points suivants:

Motif des licenciements: la raison principale des licenciements chez Microsoft Mobile Oy était la concurrence mondiale dans le secteur de la téléphonie mobile et la perte conséquente de parts de marché subie par Microsoft Mobile Oy et son système d'exploitation basé sur Windows. Les licenciements sont également liés au transfert de la fabrication de dispositifs mobiles vers des pays à moindres salaires. Face à la concurrence, les vainqueurs ont été les fabricants établis aux États-Unis et en Asie qui utilisent les systèmes d'exploitation Android et iOS.

Les régions concernées **d'Helsinki-Uusimaa, de Länsi-Suomi et d'Etelä-Suomi** ont déjà connu d'importants licenciements dans les secteurs de l'électronique et des logiciels, les deux dernières régions affichant des taux de chômage élevés (respectivement 14,6% et 17,5% de la main-d'œuvre);

Mesures envisagées: les **six types** de mesures envisagées par la Finlande sont les suivantes: i) mesures d'accompagnement individualisé et autres mesures de préparation, ii) services en faveur de l'emploi et des entreprises, iii) formation, iv) subventions de démarrage, v) primes à l'embauche et vi) allocations de voyage et d'hébergement.

Les mesures d'aide au revenu représenteront **26,74%** de l'ensemble des services personnalisés, en deçà du plafond de 35% fixé dans le règlement relatif au FEM.

La résolution a salué le fait que les autorités finlandaises aient commencé à fournir les services personnalisés aux bénéficiaires le 12 juillet 2016, bien avant de solliciter l'aide du Fonds, et le fait que des **consultations** aient été menées auprès des parties prenantes. Les députés se sont félicités de l'utilisation du service du réseau **EURES** pour faire passer des offres d'emploi étrangères aux demandeurs d'emploi finlandais

Bénéficiaires: le Parlement a relevé que sur les 1.248 travailleurs licenciés susceptibles de bénéficier d'une contribution du Fonds, 1.000 devraient participer aux mesures. **92,5% des bénéficiaires ciblés ont entre 30 et 54 ans et sont, pour la plupart, hautement qualifiés.** Les députés ont exprimé leur

inquiétude face à la situation dans laquelle se trouvent des personnes très qualifiées et diplômées, confrontées au problème du chômage.

Sur un plan général, le Parlement a souligné l'importance d'améliorer l'employabilité de tous les travailleurs grâce à une **formation adaptée** et à la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises tout au long de leur carrière professionnelle. Il a également rappelé que la conception des mesures de services personnalisés devait **anticiper les futures mutations sur le marché du travail** et les compétences requises et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable.